



PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE

Service de la Communication
Presse



Communiqué de presse
14 octobre 2008

Ile-de-France La lutte contre l'illettrisme continue

Paris, le 29 octobre 2008 - Pierre MUTZ, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil régional Ile-de-France, signent en présence de Hervé FERNANDEZ, Secrétaire Général de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), le plan régional de lutte contre l'illettrisme pour l'accès à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base, sous réserve de l'approbation du rapport par le Conseil régional.

Etabli pour une durée de 3 ans (2008/2011), le plan régional fait suite à un état des lieux régional publié en février 2007, ainsi qu'aux préconisations formulées lors du Forum Régional des Pratiques sur les enjeux de la formation de base en entreprise (cf. pour consultation : www.anlci.gouv.fr). Il vise principalement à rendre lisible la contribution de chacun des acteurs à la politique de lutte contre l'illettrisme, à mettre en cohérence et à organiser des moyens autour d'objectifs stratégiques préparant une future programmation annuelle des actions. Réalisé dans le cadre d'un comité de pilotage régional, placé sous l'égide du Préfet de région et associant les services régionaux de l'Etat, les Préfectures, le Conseil régional d'Ile de France, les établissements publics et les Conseils généraux, le plan régional s'articule autour de 4 axes déclinés en 21 objectifs stratégiques. Il présente un dispositif de pilotage, d'animation, de mise en œuvre et d'évaluation. Il met en avant 32 fiches actions existantes et 24 fiches dispositif Etat/Région déjà mobilisables. Il se veut résolument au service de la sécurisation des parcours professionnels et de la cohésion sociale.

L'illettrisme qualifie ici la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour ces personnes, les difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps. Le risque de marginalisation est permanent et peut conduire à des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs.

Il se distingue de l'analphabétisme et du « français langue étrangère » (FLE) : le premier caractérise des personnes étrangères, ou d'origine étrangère qui n'ont jamais été scolarisées, ni en France ni dans leur pays d'origine ; le second, concerne les adultes scolarisés dans la langue de leurs pays d'origine.

En Ile-de-France 461 000 personnes sont concernées (sources : *Revue de l'INSEE Ile-de-France, févr. 2007*) : 80% parlaient le français à la maison à l'âge de 5 ans ; 59% sont des hommes ; 58% ont une activité professionnelle et utilisent pour 30% un ordinateur dans le cadre de leur emploi ; la moitié a plus de 44 ans, 12% ont entre 18 et 25 ans ; 40% ont des ressources modestes ; 30% avaient une mère lectrice régulière.

Les estimations 2006 réalisées auprès des jeunes franciliens, garçons et filles âgés de 17 ans, lors de la Journée d'Appel de Préparation de la Défense rappellent la nécessité d'une prise en charge précoce de l'illettrisme : 11% des jeunes âgés de 17 ans auraient des difficultés de compréhension d'un texte simple ; 4,5 % seraient en situation d'illettrisme, avec d'importants écarts régionaux : 3 départements se situent au dessus de la moyenne régionale : la Seine-Saint-Denis (8,1%), le Val d'Oise (5,4%) et le Val de Marne (4,9%).

La lutte contre l'illettrisme, dont les orientations sont définies et coordonnées par l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), est une priorité nationale largement partagée par l'ensemble des pouvoirs publics depuis la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. En Ile-de-France, les acteurs de la formation, du développement économique, de l'insertion et de l'emploi se sont associés pour que le plan régional de lutte contre l'illettrisme permette de mieux répondre aux besoins identifiés des publics et des intervenants régionaux.

Contact presse

Préfecture de région : Géraldine LACROIX – 01.44.42.60.64

Chargé de mission illettrisme : Frédéric BLACHIER – 01.56.53.32.73 - f.blachier@carif-idf.org